

25 Feb. 80.



Ch. Millon de Montmorlan, rev. et del.

G. W. H. H.

L47
4692

64 Livraison

Hachette

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE}, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79, A PARIS

NOUVELLE PUBLICATION
EDITION DE GRAND LUXE

L'ARIOSTE

ROLAND FURIEUX

TRADUCTION NOUVELLE

PAR A. J. DU PAYS

ENRICHIE DE 80 GRANDES COMPOSITIONS

TIRÉES A PART

et de 550 vignettes insérées dans le texte

REPRODUITES

PAR LE PROCÉDÉ HÉLIOGRAPHIQUE DE C. GILLOT OU GRAVÉES SUR BOIS

D'APRÈS LES DESSINS DE

GUSTAVE DORÉ

UN VOLUME IN-FOLIO DE DANTE, RICHEMENT CARTONNÉ AVEC FERS SPÉCIAUX

Prix : 150 fr.

*Il a été tiré 50 exemplaires numérotés sur papier Whatman, 50 sur papier de Chine
et 25 sur papier du Japon.*

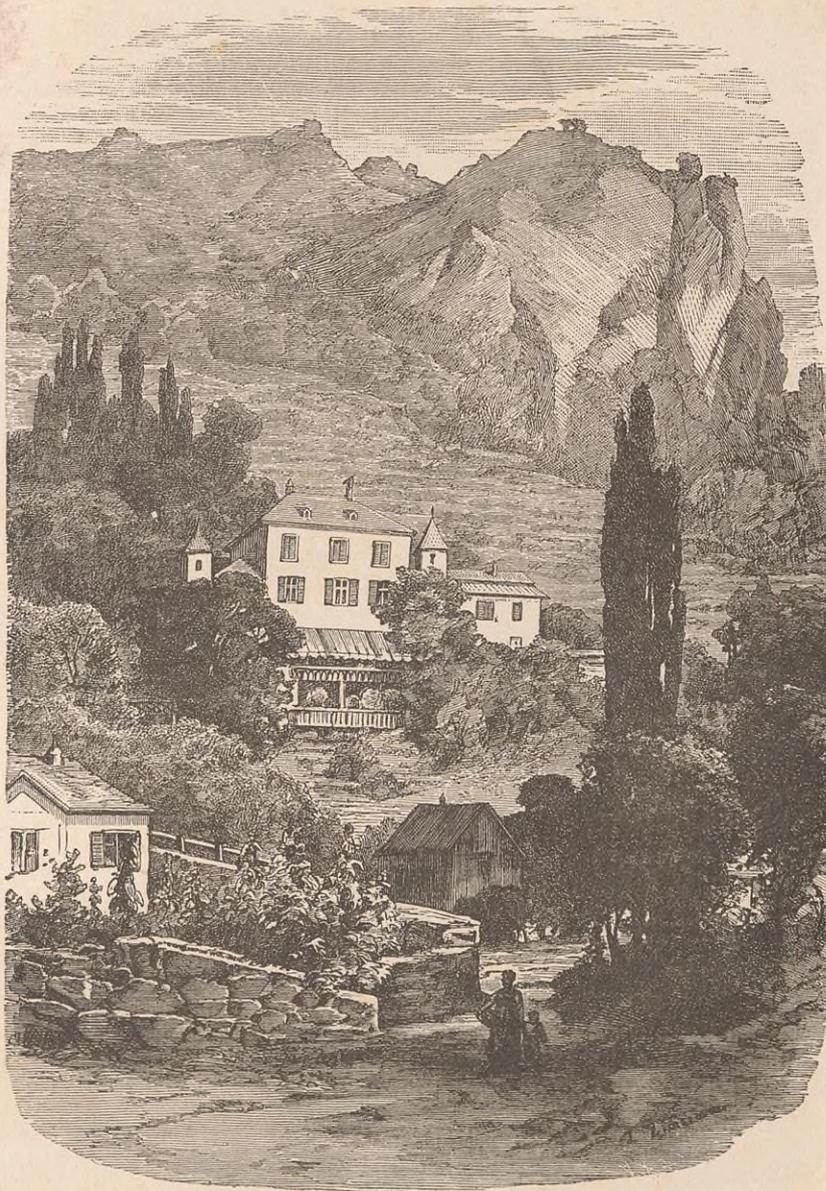
*Prix de chaque exemplaire tiré sur papier Whatman : 250 fr. ; sur papier de Chine : 300 fr. ;
sur papier du Japon : 350 fr.*

rocher d'environ 350 mètres d'altitude, au nord de laquelle elles se rejoignent d'un mouvement convergent pour aller s'embrancher au Sernfthal, tout près de Schwanden. Sur le Vallensee enfin débouchent les deux vallons secondaires de la Plattenalp et du Röthibach, ce dernier à la frontière de Saint-Gall.

Ce canton de Glaris, ainsi découpé, s'appuie à l'extrémité orientale d'un énorme massif alpestre dont l'arête principale court sans interruption du Gothard au Tœdi et au Calanda, avec une direction générale d'ouest en est, déviant toutefois un peu vers le nord. De même que celle de l'Oberland bernois, avec laquelle elle offre certaines analogies, cette chaîne ne projette au midi que de courts rameaux, tandis qu'au nord elle donne naissance à tout un vaste réseau de montagnes vassales. C'est à la partie la plus à l'est, c'est-à-dire du Tœdi au mont Calanda, que le dessin du système orographique présente le plus de régularité : là les arêtes latérales qui s'avancent en s'abaissant vers la plaine constituent un ensemble d'accidents où l'on retrouve le type ordinaire de l'architecture alpine, à savoir, une chaîne principale avec des sous-chaînes qui se détachent de celle-ci suivant un angle plus ou moins droit, pour se ramifier à leur tour de la même manière. A l'ouest, au contraire, du Tœdi au Gothard, c'est-à-dire entre la vallée de la Linth et celle de la Reuss, l'aspect est tout autre.

Qu'on se figure une sorte de gigantesque perchoir, dont le montant, moins gros que les échelons, mesure neuf lieues environ depuis la limite du Vorderrheinthal jusqu'à la plaine qui sépare les lacs de Wallenstad et de Zürich. Le premier barreau transversal, à partir du bas, est formé par la grande chaîne des Clarides, dont la longueur totale est de cinq lieues ; le second, de sept lieues d'étendue, est la chaîne du Silberstock, laquelle court au nord du Klausen, défilé par où l'on se rend à Altorf. Le troisième échelon, toujours très brisé, est celui du Glærnisch ; il est le moins long, car il n'a que trois lieues ; mais il offre cette particularité remarquable, qu'au contraire des autres il ressort surtout du côté de Glaris. Le quatrième enfin, qui atteint huit lieues de développement, est la chaîne qui va de Næfels à Schwytz, c'est-à-dire du Rautispitz aux Mythen.

Des parties de ce relief, ce sont les Clarides qui appellent l'examen le plus attentif.

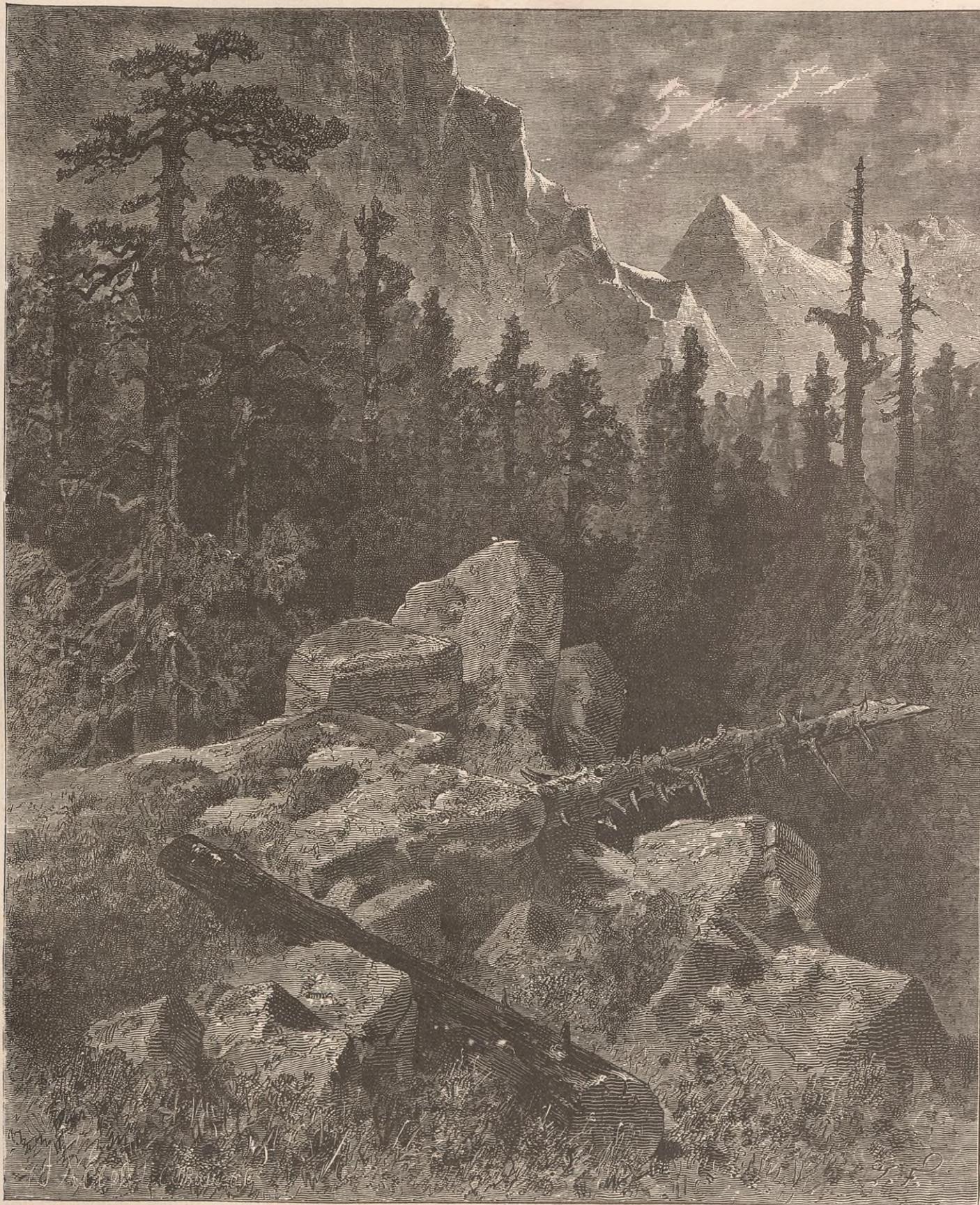


ENVIRONS DE WESEN.

Handwritten note: Reuss 38/11/22

Handwritten signature: W. W. W.

Qu'est-ce au juste que cette chaîne dont le lecteur se souvient peut-être d'avoir eu la vision, du haut du Rigi, dans la buée rougeâtre du soleil levant ? Une muraille massive et ardue, d'une hauteur de



LE SCHILT ET LE MURTSCHENSTOCK VUS DU TÖRDI.

3,000 mètres en moyenne, que ne coupe aucun défilé praticable, et qui suit la ligne du plus court chemin du Linththal à la vallée de la Reuss. J'ai déjà nommé ses cimes principales : les Clarides (3,264 m.).

le Scheerhorn (3,296 m.), les deux Ruchi à la tête noire, et les deux Windgælle ou « parois du vent » ; j'ai dit aussi comment elle se laisse choir brusquement près d'Amsteg dans la vallée qui monte au Gothard, après avoir toutefois projeté en avant une masse singulière, le Faulenstock, dont les arêtes étalées ressemblent à de longues pattes de faucheux. C'est précisément à ce point du massif, entre la profonde vallée du Madéran et les gorges glaronnaises de la Pantenbrücke, que la chaîne, se soulevant d'un effort violent, atteint ses plus hautes altitudes avec le Tœdi (3,623 m.) et le Bifertenstock (3,415 m.). Un court montant, d'une lieue environ, unit ces deux parties maîtresses du relief, entre lesquelles il n'y a qu'une *creuse* étroite, le vallon déjà nommé de la Sandalp, d'où la Linth, se frayant un chemin par de sombres cluses, court vers la grande vallée de Glaris.

On conçoit quelle masse de frimas doit recouvrir, tout l'hiver durant, un pays de cette configuration. La partie du linceul qui persiste d'un bout de l'année à l'autre, s'appelle proprement le « glacier glaronnais », *Glarner Firn*, ou plus brièvement *Firä*. D'ordinaire, sur toute la chaîne du Wiggis, dont l'altitude extrême ne dépasse point 2,300 mètres, la neige disparaît entièrement l'été. Sur celle du Mürtschen et du Schilt, qui lui fait immédiatement face à l'est de Glaris, et qui est un peu plus élevée, il reste toujours sur les pics tournés vers le nord un certain nombre de névés qui pourtant ne forment jamais de glaciers ; mais au Kœrpstock, dans les « montagnes franches », il y a déjà des champs de glace ; la proportion s'en accroît au Glærnisch, et enfin à la frontière urano-grisonne, les deux chaînes parallèles des Clarides et du Tœdi présentent tout un immense monde glaciaire.

Malgré l'aspect revêche du pays, ce n'est ni un ours, ni une autre bête alpestre de ce genre qui figure dans les armoiries du canton ; c'est tout bonnement la paisible et sereine image de saint Fridolin. La légende raconte que ce Fridolin, en l'honneur duquel tant de Glaronnais sont encore baptisés du nom de Fridli, après avoir fondé dans la Forêt-Noire la célèbre abbaye de Säckingen, s'en vint au pied du Glærnisch, dans l'antique vallée appelée *Claruna*, prêcher l'Évangile aux peuplades alémanes qui s'y étaient établies. La même légende ajoute que deux seigneurs de la contrée léguèrent en mourant tout ce qu'ils possédaient audit missionnaire, lequel à son tour laissa tous ses biens à ladite abbaye, de sorte que le pays se trouva désormais être terre d'église.

Quoi qu'il en soit de cette tradition, il est certain que, dès le commencement du dixième siècle, ce haut district de la Linth jusqu'au hameau de Niederurnen, voisin de Wesen, relevait du cloître transrhénan. Tous les habitants en étaient les serfs, à l'exception de quelques familles dites de race libre et « à blason », *Wappengenossen*, qui possédaient des domaines à titre de fiefs et n'avaient d'autre obligation que celle du service militaire. Un *meier* ou *maire* exerçait la juridiction seigneuriale ; un *avoué*, la justice criminelle au nom de l'abbesse, qui, tous les quatre ans seulement, faisait une apparition dans le pays. Longtemps les Glaronnais vécurent assez tranquilles sous l'administration paternelle de la « dame ». Deux ou trois fois l'an, ils se réunissaient en une *Landsgemeinde* présidée par le maire, qui, jusqu'au milieu du treizième siècle, fut toujours choisi dans l'illustre famille des Tschudi, et qui, assisté de douze prud'hommes, jugeait les délits et les différends. Mais ici, comme dans tout le reste de la Suisse centrale, un jour vint où les droits de l'avouerie et de la mairie se trouvèrent concentrés aux mains des Habsbourg ; dès lors les Glaronnais, qui, de simples censitaires d'un couvent, se voyaient menacés de devenir sujets de l'Autriche, se rapprochèrent des Waldstetten, et, en 1323, conclurent une première alliance avec Schwytz. Déjà ils avaient refusé de marcher à

Morgarten; la puissance suzeraine les en avait punis en leur envoyant comme baillis des étrangers chargés de les maintenir dans l'obéissance. Ils n'en refusèrent pas moins de nouveau, quelques années après, de marcher contre Zürich. « Nous ne devons prendre les armes, répondirent-ils à la sommation des Habsbourg, que sur l'ordre de notre dame princesse de Sæckingen, et nous ne sommes pas tenus de servir dans d'autres guerres. » Aussi fut-ce avec joie qu'en 1351 ils accueillirent les Confédérés, quand ceux-ci vinrent occuper leur pays. L'année suivante, ils étaient admis dans l'Alliance (1), bien qu'avec certaines restrictions, et toujours sous la réserve des droits du duc et de l'abbaye. Trente-six ans après avait lieu, près de Næfels, la lutte épique et décisive que j'ai racontée.

Le premier usage que les Glaronnais firent de leur liberté fut d'aider, en 1403 et 1404, les Appenzellois leurs voisins dans leurs efforts d'émancipation; de même, auparavant, ils avaient assisté les seigneurs rhétiens contre les prélats de Coire. Ce n'est pas qu'entre eux et les Liges grises il ne se soit parfois élevé des querelles. La chronique, par exemple, rapporte qu'une fois les gens de Glaris, étant venus en pillards sur le Flimser-Stein, montagne escarpée qu'on aperçoit de Trons, s'emparèrent de tous les pâtres de l'alpage, à l'exception d'un qui leur échappa, et les plongèrent dans des cuves de lait bouillant; après quoi, ils firent main basse sur les troupeaux et s'en allèrent avec leur butin. Ils avaient compté sans le berger survivant. Celui-ci sortit de sa cachette, monta sur la cime d'un sapin, et se mit à souffler de toutes ses forces dans sa corne :

Trubina! Trubina!
 'S Landamma's die bru Chua
 Mit der grossa Schälla,
 Und all's goht
 Vorna duri
 Dem Glanerland Zua... (2)

Il donna même si violemment de la voix, qu'il se rompit une veine et tomba au pied du sapin; son sang coula en ruisselet sous le Flimser-Stein, et de là vient, dit la tradition, la strie rouge qui s'y remarque encore.

Trubina, cependant, qui n'était autre que la fiancée du berger, avait entendu de Flims l'appel jeté par la bouche du cor; elle donna vite l'alarme à tous les habitants de la bourgade, qui se mirent à la poursuite des ravisseurs, et les rattrapèrent au village le plus proche. La bande ennemie s'était attablée à l'auberge, pour y faire ripaille, et, quant au bétail, elle l'avait attaché, sans plus de précautions, dans l'enclos voisin, pensant, avec assez de justesse, que, tant que retentissait le bruit des sonnailles, c'était que personne n'était venu le reprendre. Quel ne fut donc pas l'étonnement des larrons, lorsque, en sortant du cabaret, ils ne retrouvèrent plus dans le verger qu'un unique taureau que les Grisons y avaient laissé à dessein? Il est vrai que le compte des clochettes n'avait pas changé, car ceux de Flims, en gens avisés, avaient appendu au cou de l'animal sacrifié tout l'attirail sonnante du troupeau, et c'est ainsi qu'ils avaient pu recouvrer leur bien, sous le nez des festoyeurs glaronnais, confiants dans la chanson des grelots.

On a vu déjà que les gens de Glaris combattirent avec honneur dans toutes les guerres des Confédérés; ajoutons que, dès la fin du siècle qui avait été témoin de leur affranchissement définitif, ils s'étaient rachetés, moyennant un cens annuel débattu par arbitres, de tous les droits et redevances

(1) 4 juin 1352. Le sceau appendu à l'acte d'alliance porte ces mots : *Sigillum communitatis provincie Glaris*.

(2) Trubina! Trubina! la vache brune du landamman, et toutes les autres s'en vont, ravies, au pays de Glaris.

que possédait encore chez eux l'abbaye de Sæckingén ; par la suite, ils firent comme ceux des autres cantons : ils agrandirent peu à peu leur territoire, soit par des achats, soit par des conquêtes. Dans les guerres mercenaires dont j'ai précédemment entretenu le lecteur, ils servaient ordinairement sous le drapeau de la France. Ce furent même les riches pensions qu'ils touchèrent de ce chef qui les mirent à même d'acquérir, en 1517, au prix de 21,500 florins du Rhin, le comté de Werdenberg et la seigneurie de Martau, près de Sargans.

Peu de temps auparavant, la paroisse de Glaris avait choisi pour son directeur spirituel Ulrich



LE TOEDI.

Zwingle, le futur réformateur de la Suisse. Appelé à prendre part en qualité d'aumônier militaire aux campagnes des Confédérés au delà des Monts, le chapelain glaronnais y put voir de près la démoralisation qu'entraînaient ces expéditions lointaines soldées par l'or de l'étranger, et, de retour dans ses montagnes, il consacra tous ses efforts à combattre ce fléau qui l'épouvantait ; mais il ne le put faire sans s'attirer de puissantes et nombreuses inimitiés. Il commença aussi à jeter parmi ses compatriotes quelques germes des idées de réforme. Le terrain était favorable. Dès 1523, une partie du conseil de Glaris inclinait à l'adoption de la foi nouvelle prêchée par Luther. A la tête du groupe novateur étaient les curés de Mollis et de Schwanden. Cinq ans après, la pensée réformatrice avait déjà fait de tels progrès, qu'à la Landsgemeinde du 15 mars le culte catholique ne fut maintenu qu'à la majorité de 33 voix. Lors

de l'assemblée populaire qui suit, la scission se déclare entre les deux communions ; puis, l'année d'après, il y a transaction : il est convenu que les paroisses où l'on n'a pas cessé de dire la messe resteront catholiques, et que pour les autres, — à Schwanden et à Matt notamment on avait déjà détruit les images, — elles seront libres d'appeler des pasteurs protestants. A deux années de là le nouveau culte est officiellement introduit à Glaris, à Naefels et à Linththal. Les catholiques se vengent par le massacre d'un prédicant, et ce meurtre devient le signal d'une série de luttes intestines qui nécessite mainte fois l'intervention des autres Confédérés. Ces querelles néanmoins s'apaisèrent peu à peu, et les deux communions, finissant par où elles auraient dû commencer, se décidèrent à vivre tranquillement côte à côte.

En 1798, Glaris fut au nombre des petits cantons qui, consultant leurs forces moins que leur courage, entreprirent de résister aux Français. Le 16 mars de cette année, le général Brune avait déclaré aux envoyés des districts de montagnes que l'intention de son gouvernement n'était point de les traiter en ennemis, mais tout simplement de les constituer en une république à part, le *Tellgau*, où ils pourraient continuer à vivre à leur façon démocratique ; mais, quelques jours plus tard, le 22, la Suisse était mise en demeure d'accepter la constitution unitaire décrétée à Paris et calquée sur la constitution française de l'an 1795. Comme les gens de Schwytz, d'Uri et du Nidwald, les Glaronnais refusèrent et furent désarmés. On sait que dans cette nouvelle organisation politique du pays, sous le nom de République helvétique, les pays situés autour du lac de Wallenstad étaient érigés en « canton de la Linth », Appenzell et Saint-Gall en « canton du Sentis ». On sait aussi les événements qui suivirent. L'année 1799 voit la Suisse devenir le champ de bataille de l'Europe. Au mois de juin, Masséna, débordé sur ses deux ailes par les troupes de l'archiduc Charles, se replie d'abord sur la ligne de la Reuss et de la Limmat, puis prend position sur l'Albis, chaîne de montagnes parallèle au lac de Zürich et séparant la Sihl de la Reuss. Trois mois après, à cette défensive a succédé une glorieuse offensive : pendant que le même Masséna écrase l'armée russe de Korsakow, Soult défait les Autrichiens sur la Linth, entre les lacs de Wallenstad et de Zürich, et Souvarow, qui, après avoir passé le Gothard, s'est frayé un chemin de Schwytz à Glaris, ne peut franchir le pont de Naefels, et se voit obligé de battre en retraite par cet effroyable col du Panix qui relie le haut Linththal aux Grisons.

Ce n'est que tardivement que le canton de Glaris, d'abord un simple pays de pâtres, a vu son commerce et son industrie prendre le développement considérable qu'ils ont aujourd'hui. Tant qu'il dépendit de l'abbaye de Säckingen, les produits du sol suffirent, et au delà, à nourrir une population qui n'avait encore que peu de besoins ; mais lorsque à la fin du quatorzième siècle il se fut racheté des redevances en nature qu'il payait au cloître d'Allemagne, le goût du négoce et de l'exportation s'éveilla forcément chez les habitants. Nous savons par Tschudi, le vieux chroniqueur glaronnais, que dès ce temps-là ses compatriotes faisaient un important trafic de bétail avec la Haute-Italie. Deux autres sources de revenu local, c'étaient, d'abord, ces belles tables d'ardoises fossilifères, qui se tirent aujourd'hui encore du mont Plattenberg (dans le Sernfthal), et qu'on expédiait déjà en Hollande, en Angleterre, et même jusqu'en Suède, et, en second lieu, ce « fameux fromage aux herbes » (*Schabzieger*), fait avec une espèce de trèfle (*Melilotus caerulea*), que le couvent de Säckingen avait importé d'Asie Mineure. J'allais oublier un troisième article, le « thé glaronnais », composé à l'aide de certaines herbes alpestres ayant, paraît-il, des vertus thérapeutiques très puissantes.

A ces produits s'ajouta plus tard le bois d'ébénisterie (*Möbelholz*), dont le noyer fit d'abord les frais, et qui finit par menacer de mort toutes les essences feuillues de la région; puis naquit l'industrie cotonnière, qui, de progrès en progrès, a transformé le canton tout entier en une vaste usine. De nos jours, la Linth fait mouvoir les roues hydrauliques et les turbines d'une centaine d'établissements, et le seul travail des filatures rapporte par an plus de 50 millions. Il n'est pas jusqu'à la paisible et patriarcale vallée de la Sernf où n'ait pénétré ce mouvement de fabrication. Mais ses centres les plus importants, en dehors du chef-lieu, ce sont Ennenda, Netstal, Schwanden, Næfels et Mollis. Quant à



PRÈS DE MURG (WALLENSEE).

Glaris, l'aisance y est, de ce chef, devenue telle, que la bourgade, qui, au printemps de 1861, a brûlé presque entièrement, a pu renaître en un clin d'œil de ses cendres.

La configuration particulière du pays, qui, je l'ai dit, ne se compose que de bassins étroits qu'enserme un double rempart de monts escarpés, oblige les habitants à établir toutes leurs demeures fixes dans la vallée même; encore le milieu de celle-ci offre-t-il généralement peu de sécurité, à cause des dévastations des rivières; aussi l'espace favorable aux constructions reste-t-il en somme très restreint, et les villages ne peuvent pas toujours s'étendre à leur aise. Ils ne sont pas toutefois aussi ramassés que dans le Valais et dans l'Engadine; chaque maison demeure d'ordinaire séparée de la voisine, soit par un jardin, soit par une petite bande de terrain; et précisément parce que la contrée, à cause de sa découpure profonde, est éminemment propre à la culture des arbres fruitiers, les

localités principales s'y enfouissent au milieu de bocages touffus, ce qui les dispense en général de bien des frais d'ornementation auxquels s'astreignent, par exemple, les habitations appenzelloises, qui n'ont point la même parure de vergers. La maison glaronnaise du vieux style est le plus souvent en bois et bâtie d'après le type schwytois; mais il va sans dire que les nécessités de l'industrie moderne ont considérablement modifié la physionomie de sa construction, et que là où domine la grande fabrique, le classique chalet aux massives balustrades et aux croisées minuscules a fait place à de spacieux et uniformes bâtiments assez semblables à des casernes, où la lumière entre à flots par

d'interminables rangées de fenêtres.

Le costume national, du moins dans la vallée principale, est, lui aussi, en train de disparaître; mais on le retrouve encore dans le Sernfthal. Là, le sexe fort continue de porter la culotte demi-laine, la veste grise ou bleue du bon vieux temps, et le sexe faible la jupe à plis avec l'antique chemisette blanche et, le dimanche, la coiffe de soie noire. Chez les enfants, ladite coiffure a d'ordinaire la forme d'une demi-coque de noix. La chemise de grosse toile constitue toujours l'accoutrement principal des pâtres et de tous ceux qui s'occupent de travaux champêtres.

Ce n'est pas seulement par le costume que la population rurale du canton se distingue des ouvriers des bourgades; c'est aussi par l'allure et le caractère. Autant ceux-ci sont alertes, actifs, en quête d'inventions et de nouveautés, autant les gens des vallées retirées ou ceux dont la vie se passe à la montagne sont restés fidèles à la vieille routine

et ont retenu les mœurs de leurs pères. Le mouvement fiévreux des districts industriels du Hauptthal les étonne, mais ne les séduit pas; quelques-uns même n'ont que regards de mépris pour ces travailleurs des fabriques qui s'agitent fantastiquement au-dessous d'eux. En quoi cependant ces bergers d'en haut ne rendent pas justice à leurs frères d'en bas. Ceux-ci n'ont pas oublié que leurs ancêtres étaient des *Bauern*; la vie de l'atelier, le feu des fourneaux, le bruit des machines, n'étouffent nullement leurs instincts champêtres; aujourd'hui encore ils aiment à posséder leur lopin de terre, leur tête de bétail, et après que toute une semaine ils ont peiné devant le métier, leur joie la plus vive est de reprendre le dimanche le chemin de la montagne et d'y aller faire leur récolte de foin sauvage.

Bien que le plus gros de la population du canton de Glaris soit rassemblé dans le fond des vallées,



COSTUME DU CANTON DE GLARIS.

les versants des montagnes ne laissent pas cependant que d'être habités; seulement, au-dessus de trois mille pieds, il n'y a plus que de petits groupes de maisons éparses, tandis que dans les Grisons et dans le Valais les villages proprement dits montent presque partout jusqu'à six mille pieds.

La culture principale du pays est celle de la pomme de terre; on la rencontre jusqu'à cinq mille pieds, ainsi que le lin et le chanvre; par contre, les céréales manquent presque entièrement, et le trèfle comme la luzerne ne se trouvent guère que dans le bas pays.

La véritable richesse du canton, ce sont les prairies inférieures qu'on désigne sous le nom de *Hoschete*, et surtout les alpages des montagnes; encore, depuis un siècle, ces derniers ont-ils beaucoup diminué; c'est pourquoi l'on s'occupe fort aujourd'hui des moyens de parer aux progrès du mal. On a publié et distribué je ne sais combien de petits manuels où les principes de l'économie alpestre sont exposés d'une manière saisissable au plus ignorant. Je me souviens d'en avoir vu un où se trouvait la nomenclature de toutes les herbes fourragères qui croissent aux divers étages des montagnes. Le paturin des Alpes ou *romayen* (*Poa alpina*) est, paraît-il, avec la mutelline et le plantain, la plus nutritive de ces plantes de mayens; ainsi le dit un vieux proverbe des pâtres :

Romayen, Mutteren und Adelgras,
Das beste ist, wa's Kühli frass.

« Paturin, mutelline et plantain, — voilà ce qu'une vache peut manger de meilleur. »

Dans le canton de Glaris, comme dans la plupart des cantons de montagnes, les *alpes* se distinguent en alpes communes, en alpes privées, et en alpes appartenant à des corporations. Les premières, comme leur nom l'indique, sont la propriété indivise des communes. Le droit de libre usage de ces alpes varie parfois d'une localité à l'autre. Le plus souvent, quiconque garde pendant l'hiver une tête de bétail dans la vallée, ne possédât-il pas le moindre carré de pré (*Mattland*) dans la commune, a le droit de faire estiver sa bête sur les alpes communes, et ce droit se trouve formulé en ces termes : « Alles was man in Thale wintern Kann, darf man auf den Alpen frei sömmern. » Il est également de principe, que le propriétaire d'une tête de bétail, n'eût-il aucun *Mattland*, a la faculté d'aller, l'été, faucher de l'herbe sauvage (*Wildheu*) en quantité suffisante pour nourrir, l'hiver, une chèvre ou une vache. Quelquefois aussi la participation à l'usage de l'alpe est en proportion de la quantité de *Mattland* qu'on possède.

En ce qui concerne l'aménagement de l'alpe, grosse est la question, et je ne saurais que répéter ici ce que me disait un homme du Sernfthal : « Eh, monsieur, faire un bon pâtis, c'est aussi difficile que de faire un bon citoyen. » Trois choses sont avant tout nécessaires : il faut d'abord débarrasser l'alpe de tous les cailloux et éboulis de roche que les ravines (*Runsen*) ou les avalanches y ont apportés : c'est le premier article du règlement officiel dans tous les cantons soucieux de leurs mayens, et l'acte préparatoire qu'on nomme *Räumen*. Il faut, en second lieu, enlever les broussailles et les plantes sauvages qui envahissent et dévorent le pacage : travail pénible comme l'autre, mais du moins rémunérateur, vu la provision de bois à brûler qui résulte de cet émondage que l'on nomme *Schwenden*. Troisièmement, il importe d'arracher les herbes malsaines, qui ne nourrissent pas et altèrent le lait; l'*Alpenrose* et même l'*Edelweiss*, j'ai le regret de le dire, sont du nombre. Il faut enfin, selon les circonstances, drainer le pâtis ou bien l'irriguer, besogne importante, trop souvent

Hoschete

négligée dans les alpes de la Suisse, mais qui, en revanche, s'accomplit soigneusement dans celles du Tyrol : après quoi, il ne reste plus qu'à amender le sol au moyen d'engrais.

Le déboisement, ai-je dit, a bien diminué la fertilité des alpes. De tous les cantons, Glaris est celui qui a édicté les mesures protectrices les plus rigoureuses. Une ordonnance prescrit, par exemple, que sur tout alpage il y ait une étable ; une autre exige que chaque pâtis soit environné d'un fossé ou d'une haie afin de maintenir, d'une façon précise, la distinction des alpes forestières et de celles qui sont affectées au bétail ; de plus, la coupe des herbes sauvages (*Wildheu*) n'est autorisée qu'à partir de la mi-août ; depuis 1861, il existe d'ailleurs un livre de cadastre, revisable tous les vingt ans, où sont fixés le nombre de *Stösse* (1) assignés à chaque alpe et la quantité de bétail qu'on peut y faire paître. Un cheval au-dessous de deux ans compte pour deux *Stösse* ; au-dessus, pour trois ; s'il a un poulain, pour quatre ; huit chèvres ou cinq brebis comptent pour un *Stoss*. Défense absolue d'enlever la moindre parcelle d'herbe, de foin ou de fumier d'aucun alpage sous aucun prétexte. Il s'est même conservé dans le Sernfthal la coutume que voici. Tous les ans, au mois de mai, chaque commune tient des assises où tout citoyen est mis en demeure de déclarer si, dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, il a exercé quelque déprédation sur les biens indivis et contrevenu d'une manière quelconque aux lois en vigueur. L'amende à payer dépend de l'importance du délit. Osenbruggen nous dépeint ainsi une de ces diètes patriarcales connues sous le nom d'*assises des promesses* (*Lobtagwen*).

Tous les citoyens jouissant de leurs droits se trouvent réunis. A une table s'assied un conseiller d'État, ayant mission de présider l'assemblée et de sauvegarder les intérêts communaux ; à côté de lui se place le greffier. Chacun est invité à comparaître à son tour, et alors s'engage un dialogue qui, selon les cas, se prolonge plus ou moins.

On appelle Joseph Bähler ; il s'approche.

LE CONSEILLER. — Quel délit avez-vous commis dans l'année ?

JOSEPH BÄBLER. — Vous savez, nous avons part au Krauchthal ; là, il y avait un grand sapin qui est tombé sur d'autres et les a aussi renversés. J'ai emporté le tas.

LE CONSEILLER. — Est-ce tout ?

BÄBLER. — Non, j'ai en outre été chercher un arbrisseau dans la petite montagne.

LE CONSEILLER. — De quelle dimension ?

BÄBLER. — Il pouvait bien avoir trois pieds de haut ; mais il était complètement rabougri.

LE CONSEILLER. — N'y a-t-il rien de plus et pouvez-vous le *promettre* ?

BÄBLER. — Oui, je le *promets*. (Il se retire.)

LE CONSEILLER. — Henri Kübli, avancez. Avez-vous aussi quelque chose à vous reprocher ?

KÜBLI. — Non.

LE CONSEILLER. — Non ? Et qui a donc abattu ce petit arbre dans le Schneerenwald ?

KÜBLI. — Ah ! pour ça, ce sont mes garçons.

LE CONSEILLER. — Vos garçons sont encore mineurs, et vous savez que vous êtes tenu de *promettre* pour eux.

KÜBLI. — Eh bien, alors, mes garçons ont coupé trois petits arbres.

(1) On appelle *Stoss* l'étendue de pâturage nécessaire pour nourrir une vache pendant la durée de l'estivage.

LE CONSEILLER. — Est-ce tout ?

KÜBLI. — Oui.

Et ainsi de suite. Le greffier enregistre les délits ; puis, quand tous les citoyens ont *promis*, on fait le compte des amendes, qui sont versées à la caisse communale.

Une autre coutume curieuse, mais qui a aujourd'hui complètement disparu de la grande vallée, est celle qui veut que, lorsqu'une femme, après avoir quitté son mari, revient d'elle-même au bout de quelque temps sous le toit conjugal, tous les célibataires et toute la jeunesse du village se rassemblent, le premier soir, devant la maison de l'époux, et là, avec des sonnettes et autres instruments du même genre, se livrent à un charivari infernal ; à un moment, l'aubade s'apaise, et alors un des « exécutants », qui d'ordinaire est vêtu d'un manteau et coiffé d'un chapeau à trois cornes, appelle, d'après une formule consacrée, l'épouse réintégrée au bercail, après quoi l'harmonieuse musique reprend de plus belle.

Plus respectable est l'institution qu'on appelle le « tribunal des descentes, *Augenscheins Gericht* ».

« Un soir, dit l'écrivain suisse que j'ai déjà cité tout à l'heure, comme je rentrais à mon auberge de l'*Aigle*, à Schwanden, je trouvai attablée, dans la grande salle, une petite société d'hommes, d'un extérieur grave et digne, vêtus de leurs habits du dimanche. L'un d'eux remplissait les fonctions de président, et en face de lui était assis l'appariteur public, en manteau rouge, aux armoiries cantonales... Je ne tardai pas à apprendre que j'avais sous les yeux le personnel d'une juridiction *ambulante* qui achevait en ce moment son travail de la journée.

« Jadis, à Glaris comme partout, il était d'usage que, dans les contestations en matière immobilière, lorsqu'une vue des lieux semblait nécessaire, le tribunal tout entier se transportât à l'endroit voulu. Il va de soi que cette coutume entraînait une grande perte de temps et des frais considérables ; aussi à ce mode vicieux substitua-t-on, à Glaris comme dans Appenzell, le système des « descentes » (*Untergänge*). Les parties désignaient des arbitres, ou bien le conseil d'État choisissait dans son sein des délégués ayant charge de statuer sur le différend. Mais, cette façon de procéder n'agréant pas aux populations, il fallut songer à la création de justices permanentes. Dès 1467, à Appenzell (Rhodes extérieures), le soin de statuer en matière immobilière fut confié au maire et à deux conseillers de la commune où étaient situés les biens en litige. A Glaris, l'assemblée générale du peuple établit en 1711, pour tout le canton, un tribunal spécial « de descente et de vue des lieux », composé de quatre juges auxquels on adjoint un greffier et l'appariteur cantonal. Le manteau aux couleurs nationales que porte ce dernier indique qu'il s'agit ici d'un intérêt public : *populi res agitur*, auraient dit les Romains ; autrefois même ce fonctionnaire pouvait remplacer le landamman, lorsque celui-ci était empêché pour cause de parenté ou pour tout autre motif. Ce tribunal ainsi constitué se transporte donc aux lieux dont la visite a été jugée nécessaire ; il entend les parties ou leurs avocats, examine les titres, procède à l'audition des témoins. Cela fait, il se retire pour délibérer, soit dans une salle d'auberge de la commune, soit tout simplement sous un arbre, à proximité des lieux litigieux, et, tandis que les juges se consultent, des groupes animés se forment dans les environs ; on s'échauffe, on discute avec vivacité les droits des parties. Quant aux deux avocats, si acharnés tout à l'heure l'un contre l'autre, ils s'en sont allés, riant, et bras dessus bras dessous ; peut-être sont-ils là-bas vidant gaiement une bouteille à la santé de

leurs clients : procédés, ajoute le juriste suisse, qui répugnent au sens droit des paysans et discréditent singulièrement à leurs yeux la profession d'avocat. »

Les Glaronnais n'en sont pas moins très attachés à leur tribunal des descentes, dont les membres sont d'ailleurs choisis parmi les gens qui s'entendent en matières agronomiques; et ce qui contribue encore à rendre cette juridiction populaire, c'est précisément qu'elle siège en plein air, sur une prairie, à la lisière d'une forêt, au bord d'un ruisseau. Son arrivée est pour les écoliers une vraie fête, et si le maître refuse, ce jour-là, de leur donner congé, ils se passent de la permission et viennent s'abattre, comme une volée d'oiseaux, à l'endroit où « les hommes » vont juger. Il est vrai que la troupe folâtre montre moins d'ardeur quand il s'agit de concourir à une autre opération judiciaire, qui est « la



EGLISE AU BÜRGLI, PRÈS DE GLARIG.

plantation des pierres-bornes ». Il est en effet encore d'usage à Glaris, comme dans quelques autres parties de la Suisse, que des jeunes garçons, désignés officiellement par l'autorité, reçoivent en cette circonstance le soufflet usité dans l'ancien droit germanique et destiné à leur rappeler le lieu où la pierre-borne a été plantée.

IV

Le petit canton de Glaris est singulièrement riche en beautés naturelles. Chaque village y a son site pittoresque, variant de l'idylle bocagère au glacier grandiose. Et cependant bien restreint est le nombre des touristes qui visitent avec soin cette vallée de la Linth et ses embranchements. Il est vrai de dire

que le pays est aujourd'hui encore une impasse; le chemin de fer y pénètre, mais n'en ressort pas, et comme aucune voie carrossable ne rattache la contrée aux cantons voisins d'Uri et de Schwytz, il s'ensuit que le voyageur, à moins de s'aventurer par des passes dangereuses et glacées, ne peut la quitter qu'en rebroussant chemin.

Glaris, le chef-lieu — en allemand Glarus (1) — est, je l'ai dit, avant tout une ville manufacturière. De ses 5,000 habitants, plus des trois quarts professent le culte évangélique, et le même édifice, un temple roman neuf, sert à présent aux deux confessions. Sur l'emplacement de l'ancienne église, dont Zwingle fut le desservant, et qui passait pour avoir été fondée par saint Fridolin, s'élève aujourd'hui le tribunal. Quant au *Burg*, qui se trouvait jadis sur la colline qui porte encore le nom de Bürgli, il y a longtemps qu'il n'en reste plus trace. Deux ponts traversent la Linth et conduisent sur la rive droite de la rivière, l'un à Ennetbühls, et l'autre à Ennenda (*Ennet-Aa*, au delà du cours d'eau), bourgades industrielles qui sont comme des faubourgs de Glaris.

La *Landsgemeinde* glaronnaise, — partagée autrefois en deux assemblées qui se sont fondues en 1836, — se tient sur une des places de la ville; de là, par-dessus les toits des maisons, on aperçoit les têtes sévères des monts d'alentour, le Schilt, la Rautispitz et surtout le Glærnisch. Une particularité de cette *landsgemeinde*, c'est qu'une place y est réservée aux enfants autour de la tribune du landamman; cet usage date, paraît-il, du temps où, la démocratie glaronnaise remettant au hasard le choix de ses magistrats, on avait recours, pour le tirage au sort, à la main des enfants. En fait de cérémonial, l'assemblée populaire de Glaris se borne du reste au strict nécessaire: rien de la mise en scène que nous avons vue dans Uri. Les estrades circulaires sont suffisantes pour 7,000 personnes. Chacun tient à la main un grand cahier ou *Mémorial* préparé par le Triple Conseil et dont des exemplaires ont été distribués un mois à l'avance jusque dans les hameaux les plus reculés. Dans ce mémorial se trouvent formulées toutes les questions mises à l'ordre du jour soit par le gouvernement, soit par la libre initiative des citoyens usant de leur droit de pétition. Point de discussions oiseuses, point de phrases inutiles. Après le discours d'ouverture prononcé par le landamman, qui préside les comices, on procède comme je l'ai indiqué à propos d'Uri et d'Unterwalden: on nomme les nouveaux magistrats et l'on aborde ensuite, par catégories, l'examen des divers sujets à traiter.

Or, le 9 mai 1861, le peuple du canton de Glaris se trouvait ainsi réuni pour l'« ordentliche Landsgemeinde des Jahres »; les élections terminées, un citoyen prit la parole pour demander qu'on remît en vigueur des anciens règlements sur la police du feu, et qu'on les appliquât sévèrement aux établissements industriels dont le nombre se multipliait chaque jour dans le pays. Ces règlements fort rigoureux sont à peu près les mêmes dans toutes les parties de la Suisse où souffle le fœhn. A Glaris notamment sitôt qu'on sent le bruissement spécial qui est l'avant-coureur du souffle redouté, la police du feu fait *annoncer* le vent, et immédiatement les feux, quels qu'ils soient, doivent être partout éteints, même ceux des pipes et des cigares, jusqu'à ce que le fœhn soit tombé; boulangers, forgerons sont obligés de suspendre entièrement leur travail; dans beaucoup d'endroits, il est même défendu de faire la cuisine, et, tant que dure le péril, des veilleurs se tiennent au haut du beffroi.

Le lendemain, 10 mai, à la nuit, une vaste lueur colorait en rouge vif la masse colossale du Vorder-Glærnisch, qui domine la ville de Glaris. Un touriste eût pu croire de loin à un *Alpenglûhen*; mais ce n'était point, hélas! les magiques flamboiements du soleil couchant qui embrasaient la superbe

(1) Nom qui vient, dit-on, d'*Hilarius* (Hilaire), patron de la ville.

pyramide à six pans ; c'était bel et bien le reflet sinistre d'un incendie. Le feu avait éclaté dans un bûcher. Comment ? on ne l'a jamais su ; mais celui qui, poussant furieusement la flamme devant lui, en avait enroulé, de rue en rue, les langues formidables autour des habitations crépitantes, celui-là, on l'avait bien vite reconnu ; c'était le fœhn, ce frère dévorant du sirocco africain.

En un clin d'œil, des 700 maisons dont se composait le bourg florissant de Glaris, les deux tiers ne furent plus que des ruines fumantes ; il en fut de même des édifices publics, entre autres de l'hôtel de ville et de la belle église paroissiale, vieille de huit siècles, et déjà éprouvée par trois incendies. « Avant de s'abîmer dans la fournaise, rapporte M. Osenbrügen, qui se trouvait, cette nuit-là, au village de Mollis, en face de Næfels, la grosse cloche de l'église fit entendre encore quelques lugubres accents : c'était son chant de mort. Zwingli avait été dix ans curé de cette paroisse ; le trésor gardé sous une voûte à l'épreuve du feu renfermait le calice dont se servait alors en qualité de prêtre catholique celui qui devait être le réformateur de la Suisse. Dans cet immense désastre, on n'eut heureusement que peu de morts à déplorer ; toutefois, plusieurs personnes périrent de la suite de leurs blessures ou des efforts qu'elles avaient déployés contre le terrible élément. Bien des femmes et des enfants ne durent leur salut qu'au dévouement et à l'énergie de leurs sauveurs. Parmi les épisodes de tout genre qui marquèrent cette horrible nuit, il y en eut un qui fit légèrement sourire au milieu de toutes ces larmes. Un homme venait, au péril de sa vie, de retirer d'une cave une femme à demi asphyxiée ; quand, à la lueur de l'incendie, il put discerner les traits de celle qu'il avait sauvée, il reconnut sa propre femme, dont il vivait séparé depuis longtemps, sa femme, la grande erreur de sa jeunesse. »

Les dommages causés par le sinistre furent, dit-on, de quatorze millions. Comme toujours en pareille occurrence, l'élan des autres Confédérés fut admirable. Grâce aux nombreux comités d'assistance qui s'organisèrent immédiatement, les envois en vivres, en habillements, en literie, abondèrent si bien, qu'on dut, au bout de quelques jours, arrêter ce déploiement de charité. Les secours en argent ne manquèrent pas non plus ; États et particuliers firent assaut de générosité ; les enfants des écoles, les prisonniers même tinrent à honneur de fournir leur obole. A la tête des travailleurs venus de toutes les communes voisines se trouvait le chef des travaux publics de Zurich, qui finit par succomber à la peine, victime de son zèle et de son dévouement.

Le Glärnisch, une des plus belles montagnes de la Suisse, est cette immense pyramide rocheuse qui se dresse sur la rive gauche de la Linth, immédiatement au sud-ouest de Glaris. Elle est composée de quatre sommets : la cime antérieure ou *Vorderglärnisch*, haute de 2,231 mètres, celle du milieu ou *Mittelglärnisch*, qu'on appelle encore le *Vrenelispärtli* « jardin de Vreneli » (2,906 m.) ; le *Ruchen* (2,913 m.), et le Glärnisch postérieur, *Hinterglärnisch* (2,921 m.), qui porte aussi le nom de *Bæchistock*.

Le *Vorderglärnisch*, dont l'ascension se fait de Glaris, ne présente du côté nord qu'une succession abrupte de pentes rocheuses, d'un dessin cependant assez régulier, tandis qu'au sud-est il se dresse en une gigantesque muraille verticale, qu'on appelle le « mur du Glärnisch », *Glärnischwand*, et au-dessous de laquelle se montrent quelques tapis d'herbe sauvage que les gens du petit village de Schwändi, sis à la pente inférieure du mont, parviennent à exploiter tant bien que mal. De cette sommité se précipitent au printemps de vastes avalanches dont le mugissement emplît au loin la

vallée, et qui sont surtout magnifiques à voir de la bourgade de Mitlödi. Aux chutes de neige s'ajoutent par malheur des lavanges de pierre dont le fracas a maintes fois porté la terreur à Glaris, surtout il y a une quarantaine d'années, lors de l'éboulement de l'une des « Trois sœurs », comme on nomme les cornes rocheuses du sommet.

Le *Mittelglarnisch* est la cime neigeuse qui regarde l'ouest; elle forme une saillie de rocher de forme à peu près quadrangulaire, qui semble la base d'une pyramide émoussée et rabattue lors du soulèvement. Le point culminant de la crête, dont partent deux arêtes divergentes, est une petite plate-forme toujours glacée qui n'est visible que du côté nord, et notamment de Zürich. La tradition raconte qu'au temps jadis, alors que le Glarnisch du milieu, comme cette Blümlisalp oberlandaise dont j'ai mentionné ci-dessus la légende, ne présentait de toutes parts que verts alpages et flore luxuriante, un riche pâtre habitait sur la haute terrasse. Ses mayens recouvraient des alpes entières, et à son chalet attenait un jardin pour sa fille Vreneli. Celle-ci, bien que pleine d'orgueil, s'était laissée induire par l'amour à épouser un berger pauvre de la vallée; mais elle se vengeait de cet échec à sa fierté en malmenant de mille façons la mère de son mari, toutes les fois que la bonne femme venait visiter son fils. Pour faire étalage de son opulence, elle s'avisa même de construire au flanc de la montagne un escalier tout en fromages. Or, un jour que la belle-mère, ayant eu encore plus que de coutume à souffrir des rebuffades de sa bru, reprenait le chemin de la vallée, elle formula le souhait que tous ces fromages sur lesquels elle marchait fussent changés en pierres, afin de rabaisser l'orgueil de l'indomptable chaletière. Une fée, — il en y avait alors toujours aux écoutes, — saisit au bond le désir de la vieille, et incontinent tout le beau domaine du pâtre d'en haut se trouva transformé en une stérile assise de rochers dont s'emparèrent bientôt les neiges éternelles.

Une autre particularité, qui relève non plus de la légende, mais de la chronique la mieux avérée, c'est la catastrophe causée le 4 mars 1817 par la chute de ces lavanges périodiques qui se produisent au Glarnisch du milieu comme à l'antérieur, et qui plus d'une fois ont porté la dévastation et la ruine dans la portion du Haupthal comprise entre Mitlödi et Schwanden. Une femme de la vallée eut sa maison écrasée par la masse de neige précipiteuse et périt avec ses sept enfants. Le surlendemain, comme les gens des villages voisins travaillaient à exhumer les cadavres, une seconde avalanche survint, et ils n'eurent que le temps de se sauver à toutes jambes; quatre jours après, le 10 mars, une troisième tomba, plus terrible encore, car elle était compliquée d'une *ravine* et charriait même des blocs de dix et douze pieds de hauteur, dont quelques-uns furent entraînés jusqu'à Ton, tout près de Schwanden.

Le Ruchen, qui, à vrai dire, est une annexe du Glarnisch postérieur, est la sommité de la grande montagne qu'il est le plus aisé de gravir. C'est une arête dont les parois tombent à pic sur le ravissant et frais Klenthal, qu'anime un petit lac vert clair où se mire, en ses moindres détails, toute la masse escarpée du mont. Cette solitaire et jolie vallée, que borde au nord la chaîne du Wiggis, n'a pour embouchure du côté de la Linth, vers Netstal, qu'une gorge resserrée où mugit en cascades le ruisseau de la Lentsch. Sur la rive sud du lac, au pied même du Glarnisch, une inscription dans un rocher rappelle au touriste que Salomon Gessner, le poète bucolique de la Suisse, mort à la fin du siècle dernier, venait chaque année de Zurich passer ici quelques semaines dans un chalet de pâtre, où il recueillait, mais pour les singulièrement altérer, les éléments de ses pastorales démodées.

En face de la cime du Ruchen s'en trouve une autre semblable, mais un peu plus déchiquetée,

qui présente du côté du Linththal, c'est-à-dire au sud, une immense muraille absolument glabre : c'est la corne la plus élevée de ce relief que les chasseurs glaronnais désignent sous le nom de *Bæchistock* ; mais, d'ordinaire, on réserve cette appellation pour une sommité de la même chaîne qui se dresse bien plus au sud-ouest. La vallée qui se creuse entre l'arête du Ruchen et le Bæchi est toute en glaciers.

L'ascension du Hinterglærnisch, peu difficile et pleine d'intérêt, se fait du village de Vorauen, la dernière station à l'extrémité supérieure du Klœnthal. A un quart de lieue environ derrière l'auberge



LAC DU KLÖENTHAL (GLARIS).

tenue par l'hôtelier Æbi et son fils, s'ouvre à gauche un val étroit, celui de Rossmatt, arrosé par le torrent ou *Klœn* du Glærnisch. On monte par une pente, fort raide d'abord, dans une gorge étroite aux parois à peu près perpendiculaires. D'un côté, à droite, les montagnes de Schwytz ; de l'autre, à gauche, les Alpes de Glaris. Bientôt le sentier devient moins ardu, et en même temps la passe s'élargit. L'alpe Kæsern, où l'on arrive en deux heures environ, forme la clôture extrême de la haute vallée ; là se trouvent, à l'altitude de 1,386 mètres, les derniers chalets, ceux de Werben. Ils sont merveilleusement situés, au centre d'une enceinte circulaire fermée au nord et à l'est par les hautes

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79, A PARIS

PUBLICATION EXCEPTIONNELLE

LES

SAINTS ÉVANGILES

TRADUCTION TIRÉE

DES ŒUVRES DE BOSSUET

PAR M. H. WALLON

DE L'INSTITUT

ENRICHIE DE 128 GRANDES COMPOSITIONS GRAVÉES A L'EAU-FORTE

d'après les dessins originaux

DE BIDA

PAR M^{me} HENRIETTE BROWNE ET MM. BIDA, BODMER, BRACQUEMOND, CHAPLIN
DEBLOIS, LÉOPOLD FLAMENG, L. GAUCHEREL, E. GILBERT, E. GIRARDET, HAUSSOULLIER, EDMOND HÉDOUIN, MASSARD
MOULLERON, CÉLESTIN NANTEUIL ET VEYRASSAT

ET DE 290 TITRES ORNÉS, TÊTES DE CHAPITRE, CULS-DE-LAMPE, LETTRINES

gravés sur acier par L. GAUCHEREL, d'après les dessins de

CH. ROSSIGNEUX

ET IMPRIMÉS EN TAILLE-DOUCE DANS LE TEXTE

Les caractères typographiques ont été gravés spécialement pour ce livre par M. VIEL-CAZAL, d'après les dessins de M. CH. ROSSIGNEUX. L'impression en taille-douce a été exécutée, avec le concours de MM. ED. HÉDOUIN et VIEL-CAZAL, par M. SALMON, et l'impression typographique par M. CLAYE, sous la direction de M. VIEL-CAZAL. Le papier vélin a été fabriqué par les Papeteries du MARAIS et de SAINTE-MARIE ; le papier de Hollande par MM. C. et S. HONIG BREET de Zaandyle, et l'encre par M. LORILLEUX fils aîné.

DEUX MAGNIFIQUES VOLUMES GRAND IN-FOLIO

AVEC ENCADREMENTS ET TITRES IMPRIMÉS EN ROUGE

PRIX DE L'EXEMPLAIRE : 500 FR.

150 exemplaires numérotés ont été tirés sur papier de Hollande et livrés aux premiers souscripteurs moyennant 1000 francs. Il ne reste plus que 10 exemplaires de ce tirage, et le prix de chaque exemplaire est porté à 2000 francs.

La demi-reliure janséniste, plats en papier et coins en maroquin, se paye en sus 300 francs. La reliure pleine en maroquin du Levant poli, ornements dorés aux petits fers, se paye en sus, suivant la richesse de l'ornementation, de 600 à 2500 francs.

CONCIL. Typ. et stér. de CARRE FILS.

LA SUISSE

ÉTUDES ET VOYAGES

A TRAVERS LES 22 CANTONS

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION

LA SUISSE formera environ 100 livraisons et contiendra 750 gravures.

Chaque livraison sera formée de 16 pages in-4° de texte et protégée par une couverture.

Le prix de la livraison est de 1 franc.

Il paraît régulièrement une livraison par semaine depuis le 27 Avril 1878.